

Zeitschrift: Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques

Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie

Band: 31 (1898)

Artikel: Le Marquis Jaques de Rochegude et les protestants sur les Galère [suite]

Autor: Jaccard, E.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-379644>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE MARQUIS JAQUES DE ROCHEGUDE
ET LES PROTESTANTS SUR LES GALÈRES
PAR
E. JACCARD¹

SECOND ARTICLE

CHAPITRE V
Troisième voyage. Espérances déçues.

Dans ses deux premiers voyages, Rochegude avait à s'acquitter d'une mission officielle ; il était l'envoyé des Cantons évangéliques. Dès lors, le marquis se remit encore deux fois en route, mais sous sa propre responsabilité et pour mener à bonne fin l'œuvre qu'il avait commencée. Son troisième voyage dura plus de deux ans et demi, de mai 1709 à décembre 1711. Rochegude se rendit par Francfort en Hollande et en Angleterre, où il passa une grande partie de l'été de 1709. L'hiver suivant, on le trouve en Hollande ; puis il demeure presque sans interruption en Angleterre de juillet 1710 à septembre 1711. Les traversées du reste ne l'effrayaient pas. En 1709, par exemple, il se rendit de la Haye à Londres sans autre but, paraît-il, que d'assister à l'ouverture du parlement.

Tout ce temps, il ne cessa d'être en correspondance active avec les magistrats de Zurich ; tantôt ce sont des lettres collectives, tantôt des billets adressés à telle ou telle personne en vue ;

¹ Voir le numéro de janvier. p. 35,

plusieurs sont adressés à Henri et à Conrad Escher, deux des membres les plus distingués de cette famille. Les archives n'ont pas à beaucoup près toutes ses lettres de cette époque. Il y en a trente-deux seulement. On sait qu'il écrivait beaucoup. Outre les nombreuses lettres auxquelles il se réfère ici et là et qui n'ont pas été conservées, il écrivait souvent aux Genevois et à de nombreux correspondants de divers pays, diplomates, grands seigneurs et têtes couronnées. Il avait le don et le soin d'intéresser à ses démarches autant de personnes que possible. Si l'on tient compte en outre de ses fréquents mémoires sur un sujet toujours le même, mais qu'il fallait sans cesse renouveler suivant les circonstances et les obstacles du moment, ou selon les changements perpétuels qui se produisaient dans le corps diplomatique; enfin les innombrables visites, audiences, conversations et les longues séances d'antichambre, on devra reconnaître que Rochegude ne mangeait pas le pain de paresse.

Sa tâche, telle qu'il l'avait comprise, était d'obtenir de la France par l'entremise des alliés la libération des protestants condamnés aux galères pour cause de religion, le rétablissement des Eglises réformées de France, et, ce qui en était la conséquence, le libre retour des Réfugiés dans leur pays. Rochegude consacra tout son temps et toutes ses forces à la réalisation de ce programme; il n'en outrepassa jamais les limites.

De 1709 à 1711 il fut en rapport avec les hommes qui dirigeaient la haute politique. Marlborough lui témoignait beaucoup de bienveillance et une confiance sans bornes. Il trouva aussi de grands encouragements auprès du Grand Pensionnaire Hein-sius, l'ennemi le plus tenace et le plus redouté de la France. Il fréquentait quelques-uns des principaux membres du gouvernement des Provinces-Unies. Il eut aussi à se louer de l'appui du marquis de Miremont, de la maison de Bourbon-Malauze¹, qui plus tard fut le délégué officiel de la reine Anne au congrès d'Utrecht.

¹ « Il paraît certain, dit Agnew, p. 49, qu'il fut vigoureusement aidé par le marquis de Miremont, » et p. 50, en parlant de ce dernier, Agnew dit : « mon ami Rochegude. » Jamais, toutefois, dans les lettres de Rochegude, nous n'avons rencontré le nom du marquis de Miremont.

Enfin, Rochegude trouva dans la reine d'Angleterre elle-même une constante bonne volonté. Cette princesse, qui avait été instruite avec sa sœur Marie par l'éminent et pieux évêque Henri Crompton, ne cessa jamais de témoigner l'intérêt le plus vif à la cause que représentait Rochegude. Malheureusement, l'Angleterre traversait alors une crise des plus énervantes pour la reine. Rochegude travaillait sur un terrain mouvant. La Grande Alliance était encore debout, fortement soutenue par Marlborough et par Heinsius. Pourtant Marlborough n'avait plus dans les conseils de la reine l'autorité absolue d'autrefois. Pour continuer la guerre et pour assurer le succès de la Grande Alliance, il avait dû jeter par-dessus bord les membres tory du ministère, au grand déplaisir de la souveraine, qui n'aimait pas le parti whig. D'un autre côté, la violence avec laquelle la duchesse, sa femme, avait forcé la main de la reine dans ces occasions-là, avait changé en aversion l'aveugle attachement que la reine avait eu pour les deux époux. Désormais Marlborough et sa femme furent exposés aux véhémentes attaques du parti tory bientôt triomphant, pour tomber enfin en 1712 dans une complète disgrâce.

Cette lutte des partis anglais compliquait singulièrement les affaires de la Grande Alliance, ainsi que la tâche du marquis de Rochegude. Tant que les Whigs étaient au pouvoir avec Marlborough, c'était la guerre à outrance, le renvoi indéfini de la paix et de la réalisation des espérances de Rochegude. Si, par contre, les Tories prenaient les rênes du gouvernement, ce qui eut lieu dans le courant de l'année 1710, le but avoué de la Grande Alliance d'humilier à fond Louis XIV, n'avait plus la même importance. Une paix particulière pouvait être conclue entre l'Angleterre et la France à des conditions relativement favorables à Louis XIV, moins avantageuses pour les Alliés et désastreuses pour les plans de Rochegude. En effet, la réussite de ses démarches dépendait uniquement de la place que les puissances alliées, ou l'Angleterre seule, donneraient, dans les négociations pour la paix, à ses deux réclamations : Libération des galériens protestants et rétablissement des Eglises réformées.

Au printemps de 1709 tout semblait concourir à une paix pro-

chaine aux dépens de la France. La campagne de l'année précédente avait été désastreuse pour Louis XIV : après la défaite de Vendôme à Oudenarde, la prise de Lille, la plus grande des forteresses françaises, avait achevé d'abattre l'élan des armées du roi soleil. A ces désastres militaires vinrent s'ajouter la disette, les rigueurs excessives de l'hiver de 1708 à 1709, une misère inouïe avec un relâchement général des liens sociaux et une chute extraordinaire du patriotisme. Le peuple était réduit au désespoir. La description qu'on dut faire au roi des maux effrayants dont souffrait le royaume, lui firent verser des larmes. Son orgueil était brisé. Il offrit la paix à des conditions que jamais les alliés n'auraient crues possibles. En effet, il consentait à refuser tout secours à son petit-fils, le roi d'Espagne, à livrer aux Hollandais dix forteresses flamandes, à rendre à l'empire tout ce que la France lui avait pris depuis la paix de Westphalie, à reconnaître les droits de la reine Anne à la couronne d'Angleterre, à expulser de ses états le Prétendant, enfin à démolir les fortifications de Dunkerque. Comment douter alors de la conclusion de la paix? Tous ceux qui attendaient de la cessation de la guerre la fin de leurs maux et le rétablissement de leurs droits, saluaient déjà l'avènement de jours meilleurs.

Rochegude écrivit donc le 25 avril 1709 à LL. SS. de Zurich qu'il se disposait à entreprendre un nouveau voyage et qu'il désirait avoir des lettres de recommandation de la part des Cantons évangéliques. Sa requête fut agréée partout, sauf par Berne, qui répondit froidement qu'on en parlerait en diète. Rochegude pourtant n'était pas embarrassé pour justifier son projet. De toutes parts on l'encourageait à reprendre ses fonctions de solliciteur. Les galériens protestants, en lui parlant de leurs souffrances, disaient n'avoir d'espérance qu'en lui et dans les négociations pour la paix. Tout semblait rendre nécessaires les sollicitations réitérées et la présence de Rochegude sur la scène politique.

Sans doute, on reçut de Cologne et de la Haye des avis d'une autre couleur, faisant allusion à des résistances inattendues de la part des plénipotentiaires français, le marquis de Torcy, le maréchal de Boufflers, MM. Pajot et Rouillé; mais Rochegude

était déjà en route. Le 14 mai, il écrivait de Francfort au bourgmestre¹, demandant la prompte expédition des lettres pour la reine d'Angleterre et les Etats généraux, et revenant sur l'échange projeté de Lord Griffin, prisonnier de guerre, contre les galériens protestants²; il priait son correspondant de faire passer son billet à Conrad Escher, trait qui montre dans quelle familiarité Rochegude vivait avec ces messieurs.

Arrivé en Hollande vers le 20 mai, deux jours après Marlborough et au début des conférences entre Torcy et les alliés, Rochegude eut d'abord plusieurs sujets de satisfaction. On lui souhaitait partout la bienvenue³. Marlborough le reçut de la façon la plus gracieuse⁴, écoutant avec intérêt ce que Rochegude avait à lui dire des souffrances des galériens. Le duc lui demanda même sur ce sujet un mémoire, pour l'envoyer au roi de France, mémoire qui fut écrit, mais dont Rochegude n'envoya pas de copie à Zurich. Marlborough d'ailleurs affectait de lui communiquer les secrets manèges des plénipotentiaires français, qui, disait-il, étaient en train de s'adoucir. Rochegude eut aussi l'avantage de présenter aux Etats généraux un mémoire sur les protestants français. Lu par l'auteur lui-même en présence d'une grande assemblée, ce factum était de nature à produire une vive impression. Même aujourd'hui, on n'en lit pas sans intérêt certains passages, tels que la péroraison que voici :

« ... Après de si précieuses promesses, je n'ai rien à ajouter en faveur de ces fidèles souffrant dans les galères, dans l'Amérique, dans les prisons, dans les couvents, et de nos frères tombés par infirmité et retenus sous le joug du papisme, n'ayant pas la force de se relever d'eux-mêmes. Tendez-leur la main, hauts et puissants seigneurs, ayez pitié de tant de pauvres brebis errantes et perdues, à parler humainement, si l'on perd cette occasion de les sauver. Quelle gloire pour vos HH. PP. de relever, de sauver huit cent mille âmes ! Nous n'exagérons

¹ Probablement Henri Escher.

² Voir p. 35 et 40.

³ Lettre du 23 mai à Henri Escher.

⁴ Lettre officielle du même jour.

point; tout un peuple, un grand peuple crie après nous : Sauvez-nous! nous périrons. O, si cette voix, si ces voix s'adressaient à Dieu comme aux hommes, qu'en arriverait-il, Seigneur? C'est ici où paraît leur faiblesse, ils attendent dans leurs maisons qu'on les délivre; ils s'attendent à un traité de paix! Que ne sortent-ils, dira-t-on, que ne viennent-ils comme bien d'autres donner gloire à Dieu? Ils le doivent, mais ils ne le peuvent pas; ils n'ont pas la force. Pauvres lumignons fumants, roseaux cassés, que deviendrez-vous sans le secours de leurs HH. PP.? Nous implorons ce secours pour vous, nous les conjurons par les compassions de Dieu, par les entrailles de la miséricorde qui sont en Christ.... Quelle paix, si cette requête est exaucée! »

A la suite de cette lecture, les Etats généraux émirent un vote en faveur des galériens protestants. Cela ne leur coûtait guère et n'avait pas une grande portée. Tout heureux, Rochegude écrivait à Zurich le 30 mai : « Les Etats généraux ont toujours autant à cœur que possible les affaires des dits, leurs frères en la foi, et les y auront encore.... » Quel contraste entre l'optimisme de Rochegude et la marche réelle des négociations!

Le marquis de Torcy, secrétaire d'Etat de Louis XIV, était à la Haye depuis le 7 mai 1709, chargé de conclure à tout prix les préliminaires pour la paix générale. Jusqu'au dix-huit, il avait traité avec les diplomates hollandais. Ainsi, ces derniers avaient eu toutes les occasions désirables pour prendre en main les intérêts des protestants français. Eh bien! en dépit de leurs solennelles promesses, ils n'en avaient fait mention qu'une seule fois et avec réserve, paraît-il, et ils avaient endossé sans mot dire le refus catégorique de Torcy d'aborder ce sujet. Voici ce que Torcy lui-même raconte dans sa dépêche à Louis XIV, du 7 mai 1709 : « Orange, ni les gens de la religion prétendue réformée, n'ont pas seulement été nommés¹. »

Depuis le 18 mai, date de l'arrivée de Marlborough à La Haye, les conférences avaient pris un tour pénible pour les représentants de la France. Leurs concessions ne parvenaient à flétrir ni les Hollandais, ni les Anglais. A chaque avance des Français,

¹ *Mémoires sur l'histoire de France*. 2^e série, tome 67, p. 223.

on élevait de nouvelles prétentions, et on finit par leur soumettre un projet de traité dont la signature aurait avili la France à ses propres yeux, ainsi que devant toute l'Europe.

Il est difficile de s'expliquer les procédés insensés des alliés. Les uns attribuent cette politique à la cupidité de Marlborough, qui avait dans l'état de guerre une source abondante de gains plus ou moins honnêtes. D'autres l'attribuent à l'aveuglement des adversaires de Marlborough, qui cherchaient par tous les moyens à retenir le duc loin de Londres¹. Mais ce qui est certain, c'est que, malgré toutes les protestations de dévouement que les diplomates prodiguaient à Rochegude et à la cause qu'il représentait, ils n'en prenaient réellement aucun souci. Dans les négociations, ils parlèrent de tout, sauf des protestants français.

Les conférences étaient rompues, le marquis de Torcy avait quitté la Haye depuis deux jours, que Rochegude se berçait encore, avec beaucoup d'autres, du doux espoir d'une paix prochaine. On se donnait l'air d'attendre une réponse de Louis XIV, peut-être même quelques diplomates s'imaginaient-ils que le vieil et infortuné monarque en passerait par où voulaient les alliés ; mais de fait les généraux se disposaient de part et d'autre à reprendre les hostilités pour le 4 ou 5 juin, avant même que le public eût appris que la situation était plus tendue que jamais.

Le 31 mai, Rochegude écrivait encore à Henri Escher pour demander le prompt envoi des lettres de crédit. Le même jour il rendait compte à LL. SS. zuricoises d'un entretien qu'il avait eu avec Marlborough, et des assurances que le duc lui avait données, qu'« il avait reçu des ordres très forts en faveur des galériens protestants. » C'était une pure comédie. Mieux que personne, le duc devait savoir que les négociations avaient eu pour but de rendre inacceptable à Louis XIV la paix qu'il avait demandée presque à genoux.

On ne peut dire le moment précis où Rochegude fut informé de la rupture des négociations et de la continuation de la

¹ Voir Green, *History of England*.

guerre. Nous n'avons pas de lettres de la première semaine de juin. Le 7, il écrit à Zurich :

Magnifiques et souverains Seigneurs,

Mercredi passé, 5 du mois, à 11 heures du matin, un courrier de cabinet arrive à la Haye chez M. Rouillé¹ qui d'abord s'en vint trouver Mylord duc pour lui dire qu'il avait reçu ses ordres du Roy son maître, et qu'il allait déchiffrer ses lettres ; deux heures après, il revint à Son Altesse avec ordre de lui dire que Sa Majesté n'avait pu se résoudre à signer les préliminaires, qu'il y avait des choses trop dures à digérer. Cette réponse n'a pas déplu à mylord duc, et ne déplaira pas à la reyne, quoique Sa Majesté ait renvoyé hier au soir les préliminaires signés de sa main propre. C'est ce que j'ai cru devoir me donner l'honneur de faire savoir à vos Excellences, Hauts et Puissants Seigneurs. Il semble que la providence qui dirige toutes choses à une bonne fin, a permis ceci pour le bien de l'Eglise ; car l'on avait un peu négligé nos intérêts dans les préliminaires.

Mylord duc se dispose à partir pour l'armée à moins que le président Rouillé ne revienne avec la ratification en poche ; car l'on croit qu'il pourrait y avoir là quelque feinte.

J'ai hier reçu un vieux exemplaire envoyé de Montauban où il est dit que toute la nation anglaise demeurera caution pour l'exécution de l'Edict de Nantes. Cet imprimé, dont on ne trouve plus d'exemplaire, nous pourra être de grand usage comme on m'en a ici assuré.

J'ai l'honneur, etc.

La Haye, 7 juin 1709.

On voit par cette dépêche que Rochegude n'était pas découragé par l'insuccès des négociations. Grâce à sa charmante élasticité, il retrouvait son équilibre et savait découvrir dans le coup de théâtre qui anéantissait ses espérances, des avantages réels pour la cause qu'il défendait. Il finit par apprendre que dans le projet de traité soumis, ou plutôt imposé à la France, les intérêts des protestants français avaient été passés sous silence ; aussi considérait-il l'insuccès des alliés comme le

¹ M. Rouillé, président au Grand Conseil, ancien ambassadeur de France en Portugal.

châtiment divin de leur négligence et il espérait qu'après une nouvelle campagne les diplomates feraient de meilleure besogne. Il se remit donc sans tarder au travail, et prépara en trois jours pour les Etats généraux un mémoire qui a été conservé. On avait prétendu, paraît-il, que les alliés n'avaient pas le droit de s'immiscer dans les affaires intérieures de la France. Le mémoire dont nous parlons avait pour but de démontrer que dans l'extrême détresse où les réduisait la politique arbitraire de Louis XIV, les Réformés n'avaient pas d'autres recours que les puissances, et que, conformément à l'exemple de Louis XIV lui-même, celles-ci avaient le devoir de se servir de la guerre présente pour obtenir du roi de France, en faveur de ses sujets réformés, le rétablissement de leurs droits.

Ce mémoire approuvé, au dire de Rochegude, par des gens capables d'en juger, ne fut pas d'une grande utilité. L'auteur ne se doutait pas encore du changement profond qui s'opérait alors dans la politique, et que le temps n'était plus où les questions confessionnelles pouvaient provoquer une guerre. On n'en éprouve pas moins une réelle satisfaction à entendre Rochegude affirmer la solidarité de tous les croyants dans les intérêts religieux et ecclésiastiques, en dépit des barrières nationales, et en appeler à un tribunal arbitral qui serait au-dessus des divers gouvernements.

Peu de jours après, Rochegude envoya son mémoire à Zurich¹, en annonçant son prochain départ pour l'Angleterre, ainsi que la reprise des hostilités. Il n'en exprime aucun regret. Au contraire, il s'en félicite dans une lettre datée du même jour et adressée peut-être à Henri Escher. « Au reste, dit-il, mon très honoré monsieur, l'on tire un bon présage pour nous du renvoi de cette paix, » ce qu'il explique par l'aigreur des Hollandais et des Anglais, qui sont décidés désormais à ne plus ménager la France.

Cette lettre est la seule qui laisse une impression fâcheuse. Entraînés par l'intérêt de la cause réformée et par les préoccupations de son entourage, Rochegude semble ne plus se sentir

¹ Lettre du 14 juin 1709.

Français. Il se tourne contre son pays, ou plutôt, hâtons-nous de le dire, contre le système insensé de gouvernement dans lequel s'obstinait Louis XIV.

Le 18 juin, Rochegude était encore à la Haye, attendant de Suisse les lettres qu'on devait lui envoyer pour la reine d'Angleterre. A bout de patience, il avertit Henri Escher, le 18 juin, qu'il part pour Londres ; il y arrive le 21, et ne tarde pas à obtenir une audience de la reine. Cette princesse fut touchée jusqu'aux larmes par le récit des traitements subis par les galériens protestants et qu'on avait aggravés depuis la rupture des négociations pour la paix. Il écrit à Zurich que les ministres, Godolfin, beau-père de la fille de Marlborough, Sunderland, son gendre, ainsi que le secrétaire d'Etat Boyle, se prononçaient à l'envi en faveur de sa requête. Il était plein d'espoir. Il revint même sur cette audience dans sa lettre du 4 juillet adressée à Henri Escher ; il lui raconte que la reine avait approuvé ses mémoires et lui avait donné des lettres pour les Etats généraux. A propos de la Hollande, il ajoute : « Je puis dire n'y avoir pas été moins bien reçu que je l'ai été en Angleterre, quoique je n'eusse aucune lettre de recommandation de LL. EE. »

Rochegude n'était pas fâché de montrer qu'il avait assez de crédit personnel pour se passer des Cantons évangéliques. Pourtant les lettres de crédit lui furent expédiées ; on l'engageait à rester quelques jours de plus en Angleterre.

Le 15 juillet, il écrivait de Londres à Henri Escher :

« ... C'est pour vous remercier très humblement, mon très honoré monsieur, de tant de soins et de peines que vous prenez pour nos frères et pour moi en particulier. J'étais prêt à repasser en Hollande, lorsque j'ai reçu les lettres de leurs Excellences. J'aurai l'honneur dans peu de jours de présenter celle de Sa Majesté dont j'ai été reçu, à mon audience, le plus favorablement du monde aussi bien que de leurs HH. PP.

» Vous apprendrez les nouvelles, mon cher monsieur, dans les lettres que je me donne l'honneur d'écrire à Leurs Excellences. Faites-moi savoir, si vous plaît, si Leurs Excellences sont satisfaites de moi jusque ici et de mes négociations. Conservez-moi

l'honneur de votre chère amitié. Je suis, mon très cher monsieur, inviolablement à vous.

» Mes respects très humbles à Madame votre chère épouse. »

Si les puissances ne firent rien alors pour le relèvement des Eglises réformées de France, on n'en saurait accuser Rochegude. On retrouve la pensée et les termes mêmes de ses suppliques dans la lettre que la reine d'Angleterre adressa aux Cantons évangéliques, le 20 juillet 1709. Elle se félicite du succès de ses armes, et elle dit y trouver un nouveau motif pour s'intéresser aux réformés de France et aux galériens protestants ; elle est heureuse de voir les Cantons évangéliques dans les mêmes résolutions, comme le lui a communiqué le marquis de Rochegude. Signé Anne R. et contresigné par H. Boyle.

A cette époque, d'autres puissances étaient à l'œuvre pour le relèvement des Eglises réformées de France : la Parole de Dieu et le Saint-Esprit ranimaient dans le Midi le feu que Louis XIV croyait avoir éteint pour jamais et qui n'avait cessé de couver sous la cendre. Heureusement ; car pour lors, ni Rochegude ni les alliés n'étaient d'un grand secours. Les hostilités avaient été reprises ; au bout de quelques mois de marches, d'attentes, d'escarmouches plus ou moins importants, les armées en vinrent aux mains dans la terrible journée de Malplaquet, le 11 septembre 1709. Ce fut une boucherie. Les soldats français mirent à se battre une bonne volonté et un patriotisme qui étonna les alliés et leur démontra le néant de leur basse et cruelle politique. Loin d'en avoir fini avec la France, ils la voyaient debout devant eux entièrement unie, vivante et vibrante, prête à tout souffrir pour sauvegarder son intégrité et son honneur. Ce ne fut pas la France, quelque humiliée qu'elle fût alors, mais bien la Grande alliance victorieuse, qui fut ruinée par la journée de Malplaquet. Le crédit de Marlborough fut englouti dans ce triomphe ; quelques temps encore à la tête des armées, il ne tarda pas à voir ses adversaires et la masse du peuple anglais se tourner contre lui.

Quant à Rochegude, ces événements le condamnèrent à l'inaction. Le 16 août il parlait aux Zuricois de l'audience de

congé qu'il avait eue de la reine ; après cela, il garde le silence jusqu'au 28 octobre. A cette date, il écrit que les Etats généraux ont décidé de s'occuper « sérieusement » des réformés français dans les négociations pour la paix. « Sérieusement ; » ce mot en dit beaucoup sur le peu de valeur des promesses antérieures. L'assurance nouvelle n'en avait guère plus ; mais Rochegude la prenait pour bon argent. Soit tempérament, soit confiance chrétienne, il ne cessait d'espérer. En novembre, il alla passer huit jours à Londres pour assister à l'ouverture du parlement. Le discours de la reine était tout à la guerre. Les évêques et les grands seigneurs firent à notre marquis les plus chaleureuses promesses ; il repartit l'imagination occupée et le cœur rempli des plus riantes perspectives de succès, comme on le voit dans sa lettre aux Zuricois, écrite au moment où il s'embarquait.

Les troupes étaient rentrées dans leurs quartiers d'hiver ; rien ne pouvait se décider par les armes ; mais la France était trop éprouvée pour que Louis XIV ne cherchât pas à reprendre les négociations pour la paix par des voies indirectes¹.

Dès l'automne 1709, il fit des propositions au Grand Pensionnaire, qui envoya des passe-ports pour les plénipotentiaires français². Les conférences s'ouvrirent à Gertruydenberg le 9 mars 1710³, entre les envoyés du Grand Pensionnaire et ceux de Louis XIV, qui apportaient encore des concessions d'une incroyable étendue⁴. Ces longues et humiliantes conférences cessèrent à la fin de juillet sans avoir abouti, les diplomates hollandais se montrant aussi raides et aussi prétentieux qu'ils l'avaient été l'année précédente.

Pendant ces longs mois, la correspondance de Rochegude avec les Zuricois se ralentit ; du moins les archives n'ont conservé aucune lettre de lui datant de l'hiver de 1709 à 1710. Sa

¹ Voir Torcy, *Mémoire sur l'histoire de France* II. série, tome 67, p. 356 et suiv.

² Le maréchal d'Huxelles et l'abbé de Polignac.

³ Il y a une faute d'impression dans le *Recueil des mémoires*, où on lit mai au lieu de mars. Voir p. 372 et 380.

⁴ Louis XIV alla jusqu'à offrir aux alliés des subsides pour leur guerre contre l'Espagne.

plume pourtant n'était pas inactive. Une lettre de Wartemberg, ministre de Prusse, adressée dans ce temps-là à Rochegude, prouve que le marquis ne cessait pas de solliciter l'appui des princes protestants.

Le 8 avril enfin, il annonce à Zurich que les Etats généraux ainsi que la reine d'Angleterre, ont gracieusement accueilli les lettres des Cantons évangéliques : « Cependant, dit-il, l'on n'a rien ajouté aux préliminaires ; mais l'on espère que la guerre continuant ... on pourra nous y comprendre, en demandant l'élargissement des confesseurs sur les galères et des prisonniers. » Selon lui, cette concession serait de peu de valeur ; parce que ces malheureux seraient bientôt remplacés par d'autres, aussi longtemps que le libre exercice de la religion, demandé par Rochegude, ne serait pas assuré. Voilà ce qu'il s'efforçait de faire comprendre aux princes et aux diplomates.

Peu de temps après avoir écrit cette lettre, Rochegude apprenait la mort de l'excellent et vénérable bourguemestre Henri Escher, fidèle et constant ami des réfugiés. Cet homme éminent rendit le dernier soupir le soir de Pâques, 20 avril 1710. Rochegude écrit à un petit-fils du défunt, le 2 mai : « Tout le public y perd, et moi en particulier qui pouvais compter sur l'honneur de son amitié. »

Le même jour il devait annoncer à la fois la rupture des négociations¹ et les perspectives croissantes de la paix que rendaient probables les succès des alliés².

Il ajoutait qu'il ne resterait plus que quelques jours à l'étranger. Cette information personnelle semble indiquer que ses amis lui avaient demandé des explications sur sa longue absence ou sur son silence. Désormais les lettres se succèdent à de courts intervalles. Le 13 mai, c'est un nouveau mémoire avec des détails sur le siège de Douai. Le 10 juin, il écrit que Douai

¹ Elles furent en effet rompues le 28 avril, puis reprises peu après sur les instances de Louis XIV.

² A ce moment les succès n'étaient pas encore très importants ; ils le devinrent peu après : 20 août, Victoire de Saragosse sur le roi d'Espagne ; 25 juin prise de Douai ; 26 août, prise de Béthune, celle de Saint-Vonant le 29 septembre et celle d'Aire le 9 novembre.

résiste, que c'est une place meurtrière, que d'ailleurs les affaires de la religion intéressent plus que jamais, « surtout depuis qu'on a appris que les Indiens du Canada ont envoyé quatre députés à la reine d'Angleterre pour demander sa protection et des ministres pour les instruire. Si l'on fait quelque chose pour les païens, combien plus le doit-on pour les chrétiens persécutés. »

En juillet, il envoie une pièce destinée à prouver les effets et l'utilité de ses démarches; c'est un extrait du registre des résolutions des Etats généraux des Provinces unies. Voici cette pièce: « Mardi, le 7 juillet 1710. On a lu un mémoire du Marquis de Rochegude pour l'affaire de la religion réformée de France et spécialement de ceux qui y sont sur les galères et en prison, afin de leur procurer par une paix leur élargissement et le rétablissement de la religion. Sur quoi étant délibéré, on veut et on a trouvé bon que copie de ce mémoire serait mise en main de MM. Van Welderen et autres députés de LL. HH. PP. pour les affaires de dehors, pour visiter et examiner et faire leur rapport de tout à l'assemblée. Accordé avec le syndic: registrado et signé J. Fagel. »

Rochegude reconnaissait cependant que ses démarches resteraient sans effet tant que le gouvernement anglais ne mettrait pas les intérêts des réformés de France parmi les clauses à traiter avec les plénipotentiaires français. Si ce point ne figurait pas dans les préliminaires, il serait très difficile de l'introduire dans le cours des négociations. Rochegude se disposait à partir pour Londres, lorsqu'il apprit de M. Cliquet, Réfugié, que le Parlement serait probablement dissout. Les affaires de Marlborough allaient de mal en pis; la prise même de Douai, quelque plaisir qu'elle fit aux alliés, ne pouvait retarder longtemps la chute du ministère anglais.

Rochegude partit néanmoins. Le 25 juillet, il raconte qu'il a remis le 23 un mémoire à la reine pour lui rappeler l'engagement que l'Angleterre avait pris anciennement¹ d'assurer l'existence des Eglises réformées de France, l'état actuel des pro-

¹ Voir p. 22.

testants français, « pauvres lumignons fumants, » « roseaux froissés, » aux intérêts desquels il fallait faire une place dans les préliminaires.

Comme les hostilités étaient poussées de part et d'autre avec vigueur, Rochegude ne pouvait faire grand'chose ; il sollicitait et soutenait l'intérêt du tiers et du quart en faveur de sa cause. L'ambassadeur du roi de Prusse, Spanheim, l'assurait du fidèle souvenir et de la bonne volonté de son souverain. C'étaient les Suisses qu'il avait le plus de peine à convaincre de l'importance de ses efforts. Les Bernois surtout se montraient peu empressés ; ils écrivaient le 11 septembre à Zurich : « Cette affaire est suffisamment recommandée aux puissances pour qu'on estime superflue la poursuite de ces négociations. » Heureusement les autres cantons étaient mieux disposés. A Zurich, on prenait plaisir aux dépêches de Rochegude, qui ne manquaient pas d'intérêt. Le 15 novembre, il décrit l'état de l'opinion en Angleterre, où le parti whig et Marlborough se lâchaient mutuellement, et où l'avènement du ministère tory amena un revirement complet dans la politique étrangère de ce royaume. Rochegude raconte que les hommes du moment sont d'accord sur quatre points, savoir : de continuer la guerre, d'assurer la couronne à la lignée protestante et dans la maison de Hanovre, d'affermir le crédit de l'Angleterre au dedans et au dehors, « enfin de défendre la tolérance. » La valeur de ce programme politique était contestable. Mais Rochegude n'y regardait pas de si près.

Remarquons à ce propos que tout entier à sa tâche spéciale il ne se mêlait point de politique. Il aurait pu être tenté de le faire. Toutes ses espérances de succès reposaient sur les ennemis de la France ; leurs victoires étaient autant de défaites pour son pays, une humiliation pour le roi, mais aussi l'appauvrissement et la ruine de sa patrie. D'un autre côté, il avait un amour profond pour les Eglises réformées de France, pour les Réfugiés qui partout attendaient impatiemment l'heure du retour, pour les galériens et les prisonniers protestants soumis au plus rude esclavage et à de cruels supplices, sollicités sans cesse d'acheter leur liberté immédiate par une abjuration ; il portait

aussi sur son cœur tous les réformés qui avaient faibli sous le poids des persécutions, qui avaient abjuré contre leur conscience, et qui, gémissant de leur lâcheté, espéraient en secret la délivrance et la liberté. Rochegude pensait sans cesse à eux et songeait au secours moral dont leur serait la protection des puissances. Ces préoccupations auraient pu l'entraîner, comme beaucoup d'autres, dans la voie des intrigues politiques, ou le pousser à prendre une part directe aux négociations et à la guerre, ou du moins à se compromettre, lui et sa cause, par des paroles imprudentes. Il ne donna point dans de pareils écarts. Dans une lettre du 15 novembre 1710 il disait : « Je ne me mêle pas de politique ; ce n'est pas l'affaire des Réfugiés. Mon unique affaire, depuis treize à quatorze ans, est de solliciter auprès des puissances réformées en faveur de la religion opprimée et cruellement persécutée en France. Béni soit Dieu qui leur a inspiré le désir et le dessein de s'employer pour sa délivrance.... »

Rochegude resta à Londres pour suivre les événements. Il avait alors de grands sujets de découragement. Au lieu de soulager ses frères persécutés, toutes ses démarches ne faisaient qu'accroître leurs maux. On les injuriait à cause des efforts tentés par leurs amis pour obtenir leur liberté. Pourtant Rochegude ne désespéra point. En janvier 1711, il raconte que le Parlement s'occupe de chercher des fonds pour la campagne prochaine, que Marlborough sera maintenu à la tête des armées, qu'il lui avait accordé quelques instants d'entretien. Il en avait profité pour dire au duc qu'on redoublait les misères des galériens, qu'on les insultait en leur disant : « Où est votre Dieu ? où sont vos libérateurs ? » A ce récit le duc avait dit tout haut : « Dieu les punira ! » Rochegude rapportait ces paroles avec bonheur. Il y mettait trop de prix ; mais sa naïveté l'honneur. Puis, au fond, ce n'était pas aux hommes qu'il se confiait ; il croyait en Dieu. S'il semblait compter sur la bonne volonté des ministres, il exprimait aussitôt sa foi dans des termes précis et joyeux : « Il viendra ce temps de leur délivrance et de celle de l'Eglise par des voies auxquelles on ne pense pas, et peut être d'où on ne l'attend pas ; la délivrance viendra de l'Eternel,

pour parler avec un prophète ; sa bénédiction est sur son peuple¹. »

Sa confiance n'était pas de nature uniquement mystique. Du moins il paraît avoir eu vent des négociations secrètes, ouvertes en janvier 1711, entre la France et l'Angleterre, et qui aboutirent à la fin de l'année par l'engagement pris des deux parts de convoquer un congrès qui, réuni à Utrecht, mit fin à la guerre. Si Rochegude était au courant de ce qui se préparait, l'empressement de Louis XIV pouvait lui donner une idée de l'état désespéré de la France et lui faire présager le moyen dont Dieu se servirait pour rétablir les Eglises.

Jusqu'en juin, les lettres font défaut. La politique intérieure et extérieure de l'Angleterre était alors d'une incroyable duplicité. Marlborough continuait de se montrer le général habile et hardi qu'on connaissait ; mais le ministère anglais l'entraînait de toutes manières². En outre, ce même ministère, à l'insu des alliés, entamait des négociations avec l'ennemi. Ce secret ne fut trahi qu'au bout de quelques mois par Gallas, l'envoyé de l'empereur à Londres³. Quant à la guerre, le public n'y comprenait rien ; ni Rochegude non plus. Il se disposait à abandonner la partie et à rentrer en Suisse, quand des personnes influentes, on ne sait pour quels motifs, lui conseillèrent d'attendre l'effet des premiers succès de la campagne, qu'elles savaient pourtant ne pas devoir aboutir. Habitué à attendre, il attendit ; mais il ne lui vint du théâtre de la guerre aucune bonne nouvelle.

En septembre, il eut enfin un sujet de vive satisfaction. Longtemps entravées par la défiance mutuelle des diplomates français et anglais, les négociations secrètes avaient été renouées en août avec plus de sérieux. La reine elle-même prit alors en main la cause des « confesseurs sur les galères » et les négociateurs furent contraints d'en faire au moins mention dans les

¹ Lettre du 19 février 1711.

² Ainsi on lui rendit impossible de réaliser le plan qu'il avait conçu de marcher subitement avec toutes les forces alliées sur Paris, plan dont la réussite aurait probablement achevé la défaite de Louis XIV.

³ En novembre 1711.

pourparlers. Le lord trésorier en demanda la liste à Rochegude, qui s'empressa de la donner, heureux qu'enfin il dût être question de ces malheureux.

La liste était accompagnée d'un mémoire où Rochegude plaideait de nouveau et avec éloquence la cause des protestants français sur les galères, dans les prisons et dans les couvents, cause qui concernait à la fois l'humanité et la religion : « Est-il possible qu'il n'y ait pas un article (dans le traité en préparation) en faveur de l'Eglise si cruellement opprimée en France ? un article qui devrait être le préliminaire des préliminaires. » Il mettait en avant l'idée de reprendre le quatrième article du traité de paix de Ryswik en faveur des protestants allemands, en lui donnant plus d'extension ; en sorte que tous les protestants de toutes les nations fussent reconnus comme formant un seul corps ; enfin il revient sur l'état misérable des protestants qui ont été forcés d'abjurer.

Rochegude n'oublia pas de tenir les Zuricois au courant de ce qui se passait. Sa lettre du 24 septembre respire la joie et la plus entière confiance dans l'avenir. Jugeant même que sa présence en Angleterre était superflue, il se rendit en Hollande, où les Etats généraux lui donnèrent une lettre pour les Cantons évangéliques. Ils y vantaient le zèle et l'application du marquis et assuraient qu'ils feraient eux-mêmes leur possible avec les Suisses pour venir en aide aux protestants persécutés et opprimés en France, ainsi qu'aux galériens et aux prisonniers, qui faisaient preuve de tant de constance. C'est avec cette flatteuse missive que Rochegude rentra en Suisse dans les dernières semaines de 1711.

La marche des négociations d'abord secrètes, puis avouées par la reine Anne devant le parlement le 18 décembre 1711, justifiait les espérances de Rochegude ; mais les victimes de la persécution étaient encore sous le coup de la déception que leur avait causée la rupture des conférences en 1710. On le voit dans une lettre de galériens protestants adressée aux Cantons évangéliques à la fin de 1711 et dont il importe de donner un résumé. Les galériens parlent d'abord du zèle infatigable de M. de Rochegude, des espérances qu'ils avaient fondées sur les alliés, enfin

de leur cruelle déception. Ils n'ont d'espoir que dans les Cantons évangéliques, qu'ils supplient de continuer leurs bons services et de solliciter jusqu'auprès de la cour de France en faveur de l'Eglise persécutée. « En effet, magnifiques seigneurs, nous savons par feu M. Henri Escher, dont la mémoire est en si bonne odeur parmi vous et parmi nous, et par M. de Rochegude même, que ce furent vos Excellences seules qui engagèrent cet illustre marquis à prendre notre cause en main, et qui l'ayant muni de leurs puissantes recommandations, l'encouragèrent à faire le voyage de Hollande et d'Angleterre, pour travailler à une si sainte œuvre et pour disposer les puissances à seconder vos pieuses intentions. » Ils rappellent ensuite les desseins cruels des adversaires, qui ont juré la ruine de Jérusalem : « A sac ! à sac ! qu'elle soit embrasée ! » « Mais si Dieu est pour vous, qui pourra vous résister ? » Il court de méchants bruits par lesquels on veut enlever aux confesseurs la gloire de souffrir pour le Seigneur. Ces bruits ont été réfutés solidement, comme peut le dire M. de Rochegude, « actuellement à Zurich. » La lettre relève en outre le fait que, tandis que toute l'Europe est en guerre, la Suisse jouit de la paix « sous le bénéfice de votre sagesse, de votre prudence et de cette estime que vos Excellences et leurs illustres prédécesseurs se sont attirée de tous les autres potentats. O que bien heureux est le peuple à qui Dieu fait de si grandes choses ! » Cela doit servir aussi à leur pays de France, « contribuer à briser le joug de notre cruelle servitude. » « Fasse le ciel que nos péchés, qui seuls sont la cause de tant de fléaux qui ont fondu sur notre misérable patrie, n'apportent point d'obstacles à vos généreuses intentions, à nos justes souhaits, ni à la miséricorde de notre Sauveur. » La lettre finit par des souhaits d'heureuse année. Elle est signée par dix protestants aux galères. Voici leurs noms :

Musseton,	Serres l'aîné,
Carrière,	Serres le puiné A.,
Salgas,	Serres le jeune,
Damoüyn,	Bancillon,
Cazalé,	Sabatier.

Comme on vient de le voir, Rochegude était à Zurich à la fin de 1711; mais rien ne nous dit ce qu'il faisait alors, ni qui il voyait. En tout cas, il n'y resta plus très longtemps.

CHAPITRE VI

Quatrième voyage. Attente décevante et succès final.

Les premiers jours de janvier 1712, Rochegude communiqua aux magistrats zuricois les extraits de deux lettres qu'il venait de recevoir : l'une, datée du 29 décembre, était de M. Vandenberg, baron de Cleversberg, député perpétuel de Zélande aux Etats généraux; l'autre de M. Cliquet, de Leyden, datée du 27 décembre; toutes deux, « arrivées il y a trois jours, » réclamaient la présence de Rochegude en Hollande dans l'intérêt de la cause qu'il avait si vaillamment défendue. Avant de partir, il désirait avoir des Cantons évangéliques une réponse à l'offre que les Etats généraux avaient faite de se concerter avec la Suisse sur l'article qu'il s'agissait d'introduire dans les préliminaires, en faveur des réformés français sur les galères, en prison ou dans les couvents.

Zurich demanda l'avis des Cantons évangéliques. Tous se montrèrent bien disposés, sauf Berne qui le 2 février expliquait ainsi son refus : La démarche à faire auprès des hautes puissances, en vue des préliminaires de la paix, ne déplaît pas à LL. EE., mais elles exigent que « dans les lettres des cantons évangéliques, il ne soit pas fait mention du marquis de Rochegude et que ces lettres ne soient pas envoyées par son entremise, mais par la poste ordinaire, et adressées à quelqu'un qui les remettrait au bon moment; d'autant plus que, comme nous vous l'avons exprimé précédemment, nous ne jugeons ni opportun ni utile d'employer plus longtemps le marquis de Rochegude et que sa conduite jusqu'ici n'a procuré à la Confédération évangélique ni honneur ni profit. »

Il fallut complaire aux Bernois. Le marquis toutefois n'avait pas attendu la réponse des Cantons; il était parti sans retard. Le 13 janvier, à Utrecht, il remercie les Zuricois de la lettre dont ils l'ont chargé pour la reine douairière de Danemark, et

du zèle qu'ils déploient en faveur de l'Eglise souffrante : « O si tous en avaient autant, » s'écrie-t-il. Il avait espéré « un changement en bien dans les affaires de la religion. Mais Dieu ne l'a point voulu, et cela pour des raisons qui ne sont point cachées. On ne voit que trop pour quelle raison Dieu nous afflige; ce n'est donc pas aux puissances qu'il faut s'en prendre, « afin » que tu sois connu juste quand tu parles et trouvé pur quand » tu juges. » Jusqu'ici il a vu peu d'empressement dans ce congrès pour ce qui concerne la religion. On ne lui donne que de bonnes paroles. « Mylord Stafford m'assura l'autre jour en dinant chez lui que la reine ferait pour nous ce qu'elle pourrait; c'est dire beaucoup, car la reine peut tout à la cour de France, si elle veut bien employer son crédit, ou plutôt son autorité. Sa majesté m'a fait l'honneur de m'assurer en différents temps, de vive voix et par écrit, de sa protection en faveur de l'Eglise souffrante. C'est pour l'en faire ressouvenir que je passerai encore une fois en Angleterre selon les apparences, quoique l'hiver soit rude en ce pays; mais ni le temps, ni mon âge ne m'arrêteront pas... »

Parmi les personnes influentes que Rochegude cherchait à intéresser aux réformés de France et qui eurent aussi une certaine part au succès final, il faut citer ici Robinson, évêque de Bristol, délégué de l'Angleterre au congrès d'Utrecht. Dans ses mémoires¹, le marquis de Torcy donne du diplomate anglais la brève caractéristique que voici : « Le premier (délégué) est Robinson, évêque de Bristol, garde du sceau privé; c'est un bon Anglican, bon négociateur, honnête homme, flegmatique; il a résidé pendant trente-deux ans dans les cours du nord, et pacifié les troubles entre la Suède et le Danemark. »

C'est à lui que Rochegude adressa alors une lettre² que nous croyons devoir reproduire ici :

« A Xuric le 10 février 1712³.

» J'obéirai à vos ordres, milord, en continuant à me donner l'honneur de vous écrire. Voilà une liste très exacte de nos con-

¹ *Mémoires de Torcy*, p. 76.

² Nous devons la communication de cette lettre à monsieur le pasteur D. Benoit de Montauban.

³ Cet entête m'embarrasse: Si ce Xuric ou Huric désigne Zurich, il faut admettre

fesseurs dans les prisons. Si on n'en donne point de ceux qui sont en France sous l'oppression du papisme, le nombre en est infini. J'ose dire que ceux-ci sont encore plus à plaindre que les autres. Ils sont tombés par infirmité, n'ayant pas la force de se relever, et en cela ils sont plus dignes de compassion ; leur sort dépend de celuy des confesseurs, car on ne saurait délivrer ceux-ci sans délivrer les autres, c'est-à-dire sans rétablir la Religion en France, comme j'ay eu l'honneur de le représenter dans mes mémoires à votre Excellence. Enfin les uns et les autres implorent plus que jamais le secours des puissances. Ils ont particulièrement les yeux sur la reine qu'ils regardent comme une autre Esther. Nous les avons aussi sur vous, milord, qui serez comme le Mardochée de nos jours. Il semble que Dieu vous ait mis dans un poste éminent pour vous mettre plus en état de servir l'Eglise affligée, service qui luy est plus agréable qu'aucun autre. C'est à cela qu'il vous appelle comme prélat et comme plénipotentiaire à la paix. Réjouis-toi, fille de Sion ; que sont beaux les pieds de ceux qui procurent la paix. Paix et prospérité en tes palais, paix enfin sur Israël de Dieu. Permettez-nous, milord, d'anticiper ces temps par nos vœux et nos actions de grâce à Dieu qui a bien voulu vous choisir comme un autre Zorobabel pour rebâtir les murs de Sion et réparer les brèches. Nous vivons dans cette espérance.

» Votre Excellence aura reçu copie de la résolution de M^{rs} les Estats et de leur lettre aux Cantons évangéliques que je me donne l'honneur de leur envoyer de la Haye, par laquelle lettre les Seigr^s Estats demandent de concerter aux Cantons sur le moyen de procurer tout le bien possible à la religion. Leurs Excellences, qui souhaitent toujours d'estre d'un même accord entr'elles, mais particulièrement lorsqu'il s'agit d'avancer la gloire de Dieu, ont répondu à leurs hautes puissances, en louant leur zèle pour l'avancement de la religion réformée, qu'ils souhaiteraient avec ardeur pouvoir y contribuer de leur côté et les sollicitant, comme aussy les autres puissances protestantes, à prendre cette affaire à cœur, en faisant mettre un article dans les préliminaires en faveur de l'Eglise opprimée et de nos confesseurs dans les galères. Afin qu'il n'y ait point de retardement à cela, on a envoyé incessamment les lettres par la poste. J'es-

que Rochebrune avait écrit cette lettre avant de partir pour la Hollande ; car, comme on l'a vu plus haut, il était à Utrecht le 13 janvier : il y était aussi, on va le voir, le 14 février.

père, milord, d'avoir bientôt l'honneur de vous faire la révérence.

Votre humble...

ROCHEGUDE.

A Milord évêque de Bristol
à Utrecht.

Le 14 février, Rochegude envoyait à Zurich la réponse de la reine douairière de Danemark, et il ajoute :

« Sa Majesté a bien voulu y joindre une lettre dont elle me charge pour la reine d'Angleterre en faveur des opprimés en France dans les galères et sous le joug du papisme, dignes objets des compassions royales de Sa Majesté et de celles de tous les bons chrétiens. Je ne croyais pas de passer encore une fois la mer pour un aussi triste sujet et je vois avec une extrême douleur que tous mes voyages depuis quatorze ans ont été jusqu'ici presque tout à fait inutiles ; ils auraient un meilleur succès si les souverains étaient animés du même zèle pour la religion qui anime vos Excellences. Je ne me lasserai point d'intercéder, quoique mes intercessions soient sans effet. Elles auront au moins celui-ci de me justifier auprès des puissances et de les rendre inexcusables ; ce défaut de zèle et de charité fait que Dieu ne bénit point leurs négociations pour la paix. On ne saurait dire depuis trois jours si elle se fera.

» Le Dieu de paix veuille par sa grâce donner la paix à l'Europe, à l'Eglise et l'affermir dans vos Etats, etc. »

On ne voit pas si Rochegude réalisa alors son projet d'aller en Angleterre ; le 31 mars, il communiquait d'Utrecht aux Zurichois quelques lettres importantes qu'il venait de recevoir : l'une de l'Electrice de Hanovre, qui y a joint un billet pour l'évêque de Bristol avec ces mots : « Je souhaite passionnément la délivrance des galériens. » Une autre lettre était du Landgrave Charles de Hesse, qui avait ordonné à son envoyé, le sieur Dalwig, de seconder de tout son pouvoir le marquis de Rochegude, et qui le recommande aux Etats généraux ; enfin une lettre du comte Dohna, premier ministre du roi de Prusse, où on lit : « Sa Majesté a décidé en plein conseil qu'on insisterait sur les mêmes articles qui lui ont été présentés de la part des réfugiés dans le traité de paix, et que Sa Majesté a déjà

fait envoyer à ses ministres à Utrecht, afin qu'ils puissent y conformément parler pour l'intérêt de la religion. »

Malgré tous ces témoignages de bonne volonté, le billet de Rochegude n'était pas gai. Il voyait les Français semer la division parmi les alliés; puis on avait demandé à la France une réponse catégorique au sujet de certains articles, « au nombre desquels n'est pas celui de la religion; » cet article était négligé par l'Angleterre. Pourtant, il reproduit l'assurance qui lui a été donnée par l'évêque de Bristol en ces termes: « Aucune puissance protestante n'ira plus loin que l'Angleterre: vous en serez le témoin, si vous demeurez pendant le congrès. »

Plus tard, le ton de ses lettres est moins sombre. Le 26 avril, il avait eu la joie de pouvoir prendre la parole dans une réunion des plénipotentiaires protestants.

Rochegude raconta peu de jours après comment la chose avait eu lieu: « Après avoir rendu des lettres de la part des puissances protestantes d'Allemagne à MM. les Etats généraux en faveur de l'Eglise souffrante, Leurs Hautes Puissances m'ont fait l'honneur de m'accorder une résolution très favorable là-dessus, avec des lettres de leur part à MM. les députés au congrès. Quelque jours après, MM. les plénipotentiaires m'ont fait l'honneur de m'appeler dans leur assemblée, où j'ai prononcé ce petit discours, dont voici copie. Ils m'ont fait bien des honnêtetés et des assurances de leur bonne volonté dans l'occasion.... » Voici ce discours:

« Messieurs! L'honneur que vous me faites de vouloir m'entendre sur les affaires de la religion, me persuade que vous voudrez bien aussi m'accorder une attention favorable. Vos Excellences savent de quoi il s'agit, de procurer l'élargissement des confesseurs sur les galères, dans les prisons et ailleurs, comme aussi la liberté d'une infinité de nos frères, en France, qui gémissent sous l'oppression du papisme: deux ordres de personnes qu'on ne saurait séparer, car si l'on délivre les galériens sans délivrer les autres, les galères seront bientôt remplies de réformés sur des vains prétextes de contravention. Voici les contraventions: vouloir sortir hors du royaume pour éviter la persécution, n'aller point à la messe,

empêcher les enfants d'y aller, les refuser à un prêtre pour les instruire, c'est ce qu'on appelle contrevenir aux ordres du Roy, et c'est sur cela qu'on renouvelle plus que jamais la persécution en France. Cela paraît par la lettre circulaire du Roy aux intendants des provinces. Que ne feront-ils pas après la paix, si l'on ne prévient ces persécutions par le rétablissement de la Religion en France? On a lieu de l'espérer après les démarches que les puissances protestantes viennent de faire, qui seront secondées et soutenues par une puissante reyne qui n'a pas besoin, comme une autre Esther, de solliciter ni d'intercéder en faveur du peuple de Dieu. Sa Majesté et les puissances protestantes ont le pouvoir en main pour réduire l'ennemi commun à la raison; l'occasion est favorable pour cela, le ciel favorise leurs armes, il ouvre le chemin à la délivrance. A quelle fin tant de succès, de si grands succès dans cette guerre, si ce n'est afin que Dieu en soit glorifié par une paix qui tende à sa gloire, par la paix de l'Eglise, paix qui affermira la paix dans les Etats protestants, qui attirera la bénédiction d'En haut sur eux, sur leurs souverains et sur ceux qui auront été les organes d'une si heureuse paix. Mais on oppose des difficultés; c'est une affaire domestique, dit la France; je ne diray pas qu'elle n'a point des égards pour les autres, témoin la paix de Riswyck. Je dirai que ces raisons domestiques n'ont pas lieu en matière de religion, car la religion unit tous les protestants en un corps. La tête ne peut pas dire aux pieds: je n'ai que faire de vous, c'est l'expression de l'Ecriture, et l'Ecriture doit décider là-dessus. J'ajouteray que ces raisons domestiques, dirai-je politiques, n'étaient pas connues du temps des Constantin, des Casimir et des Cromwell. Celui-ci, avec un trait de plume, fit cesser la persécution en France et en Piémont, et les autres par la voie des armes. Qui ne sait que l'Angleterre et la Hollande, en 1695, contraignirent le duc de Savoie de rétablir les Vaudois et la religion dans leurs vallées? Ces deux puissances ne sont-elles pas intervenues dans le traité fait entre Louis XIII et les Rochelais, et si je remonte plus haut jusqu'à la source de cette république qu'on voit aujourd'hui triomphante et si glorieuse, n'a-t-elle pas eu recours aux puissances protestantes

pour se tirer de l'oppression du papisme? Mais il est superflu d'alléguer des exemples et des motifs de piété pour émouvoir les puissances en faveur de l'Eglise en souffrance. Nous savons qu'elles sont vivement touchées de son état. Elles en ont donné des marques. Cela se voit encore par le choix qu'elles ont fait des personnes aussi pieuses, aussi éclairées et aussi illustres devant lesquelles j'ai l'honneur de parler; qui remplissent si dignement ce glorieux emploi de plénipotentiaires. Je finis ici en faisant des vœux à Dieu qu'il lui plaise de donner un heureux succès à vos négociations et à les faire réussir à la paix de l'Eglise, à la sécurité des Etats protestants et à la tranquillité de l'Europe. Ce sont les vœux que je fais avec toute l'ardeur dont je suis capable. »

Ces joyeuses espérances furent mises de nouveau à l'épreuve. Le 31 mai, Rochegude déplorait l'inaction des armées et des diplomates¹. On parle de paix, mais on en ignore les conditions. Rochegude n'était pas seul à attendre avec impatience la fin des négociations; de nombreux réfugiés se berçaient de l'espoir qu'à la fin de cette longue guerre les portes de la France leur seraient ouvertes². Trois semaines après, il fait allusion au bruit qui courait alors d'une paix particulière entre l'Angleterre et la France³, et il se réjouit de l'arrivée du marquis de Miremont, envoyé par la reine avec deux députés pour traiter les affaires de la religion. C'était un bon signe. Sans doute, le discours de la reine à l'ouverture du Parlement, et les opérations financières en Hollande, que Rochegude raconta aux Zuricois, dans ses billets du mois de juin, semblaient n'annoncer que la continuation de la guerre; mais, de fait, les négociations directes entre l'Angleterre et la France avaient à ce moment-là un caractère plus sérieux. Bolingbroke en avait pris l'initiative;

¹ Dans cette lettre du 31 mai, Rochegude commence par rappeler les offres du colonel Reynaud, « homme de guerre, bon ingénieur et de bonne volonté, » avec quelques officiers français réfugiés, qui demandaient à prendre part en faveur de Zurich à la guerre du Toggenburg.

² Le gendre et la fille de M. de Mirmand quittèrent alors l'Allemagne et se rendirent à Neuchâtel, en Suisse, pour être prêts à partir pour Orange.

³ Paix que l'Angleterre parvint à transformer en paix générale.

il était venu à Paris et avait obtenu ou du moins acheminé la cession de Tournai, comme le raconte le marquis de Torcy. Dunkerque fut occupé par les Anglais, ce qui donna lieu au transport secret des galériens protestants. Leur voyage de Dunkerque à Marseille par le Havre et Paris, émut toutes les âmes compatissantes. L'Electrice Sophie écrivait le 19 octobre à Rochegude : « Fâchée, disait-elle, que toutes vos belles harangues n'ont servi de rien. » Cependant elle était sûre que l'Angleterre ferait le nécessaire pour les réformés de France, et elle aurait cru offenser l'évêque de Bristol et Strafford en leur recommandant une cause qu'elle savait leur tenir à cœur.

Ce langage de l'Electrice et certaines réticences obstinées des mémoires de Torcy sur les affaires de la religion, dans la seconde moitié de 1712, prouvent qu'on avait à lutter contre le parti pris de la France de ne donner aucune place officielle dans le traité aux concessions qu'il s'agissait de faire aux réformés. Ces concessions n'en étaient pas moins à l'ordre du jour dans les pourparlers. Rochegude fut même appelé, le 18 novembre, auprès de l'évêque pour entendre lecture d'une lettre de Bolingbroke qui assurait que la reine était remplie de bonne volonté pour l'Eglise souffrante, et qui demandait une liste de tous les confesseurs, galériens et prisonniers pour la foi : « Je l'ai donnée de bonne main, écrit-il aux Zuricois le même jour, et j'ai écrit à mylord Bolingbroke. » Voici une partie de cette lettre : « Cette liste des confesseurs m'a été envoyée de Marseille avec toutes les circonstances possibles, d'où il paraît qu'ils y sont tous pour cause de religion. L'on ne peut que louer le zèle de Sa Majesté et le vôtre, mylord, à vouloir procurer la délivrance de ces fidèles souffrants. Oserait-on dire qu'elle serait imparfaite si l'on ne ferme la porte des prisons et des galères (en accordant le libre exercice de la religion) ? Sans cela, elles seront toujours remplies de protestants sous des vains prétextes de contraventions aux ordres du roi.... Cela se voit dans la persécution qu'on renouvelle en différents endroits du royaume. Dix-huit personnes de Millau, petite ville en Rouergue, viennent d'être condamnées aux prisons le 16 octobre, et menacées des galères pour avoir prié Dieu ensemble. C'est

un fait dont on ne saurait douter.... Que serait-ce après la paix ? »

A l'occasion du transport des galériens protestants de Dunkerque, Rochegude écrivit peu après une seconde lettre à Bollingbroke, où nous lisons : « Les galériens de Marseille nous écrivent que le transport de leurs frères de Dunkerque leur fait peur à parler humainement. Je les rassure là-dessus, en leur écrivant par cet ordinaire que votre Excellence, par ordre de la reine, m'a fait demander une liste de tous les confesseurs. Cette agréable nouvelle les va tout réjouir et les encourager à supporter leurs maux et les insultes qu'on leur fait, car on ajoute l'insulte aux tourments en leur disant : « Où est votre » Dieu ? Où sont vos libérateurs ? Il n'y a personne qui vous » délivre.... » Langage des persécuteurs de tout temps, comme on le voit dans l'Ecriture. On y voit aussi que Dieu suscite de temps en temps des libérateurs et des libératrices à son Eglise. Ce n'est pas en vain que la reine porte le titre glorieux de protectrice et de défenseuse de la foi. La France n'ignore pas cela, quoiqu'on demande : « Où sont vos libérateurs ? » Elle le saura encore mieux lorsque Sa Majesté et les Etats protestants parleront en faveur de cette Eglise souffrante. La reine vient de parler, elle a fait les premiers pas, et n'en demeurera pas là, pour la consolation de cent mille âmes dans ce royaume-là, qui gémissent sous le joug et périssent, si l'on perd cette occasion de les sauver. L'occasion est favorable pour cela. Sa Majesté est aussi l'arbitre de la paix. Elle a du crédit, on la craint à la cour de France, et cette cour pliera par la crainte qu'elle aura. Cela s'est vu à son égard dans les temps des persécutions. Il n'y en eut jamais de si violente que celle-ci, ni si longue, digne sujet des compassions royales de Sa Majesté, comme aussi de toutes les puissances protestantes. Celles-ci suivront la reine aussi en avant là-dessus qu'elle voudra aller. C'est ce que les principaux plénipotentiaires m'ont fait l'honneur de me dire pour le redire à mylord évêque. Son Excellence m'a dit des choses satisfaisantes sur cela, qu'elle a bien voulu appuyer par un axiome, en disant que le dernier dans l'intention serait le premier dans l'exécution. Nous l'espérons, mylord.... »

Il est intéressant d'observer l'état d'âme de Rochegude dans ces alternatives incessantes d'espoir et de déception. Voici quelques lignes adressées aux Zuricois où se trahissent en même temps son découragement et la fermeté de sa foi. C'est peut-être une des pages les plus remarquables de toutes ses lettres : « On attendait mylord Strafford; aura-t-on la paix ou la guerre ? Ce que je sais bien, magnifiques et souverains seigneurs, c'est que les affaires de religion sont fort négligées pour ne pas dire oubliées. Je n'en suis pas surpris, quoique j'aie des assurances de la bonne volonté des puissances protestantes et de leurs plénipotentiaires. Mais toutes ces promesses n'ont eu aucun effet. J'attendrai néanmoins jusqu'à la fin du congrès, et si je ne puis enfin rien obtenir, je serai témoin contre ces puissances, de qui j'ai reçu tant de promesses depuis quinze ans de vive voix et par écrit.... Ce qui me console dans mes sollicitations presque inutiles, c'est de penser que je parle pour une bonne cause et que mon droit, pour parler avec Esaïe, est par devers l'Éternel. »

En écrivant ces lignes, Rochegude jugeait trop sur les apparences. En réalité, les diplomates s'occupaient de la question. Seulement ils ne faisaient pas toujours du marquis le confident de leurs démarches. Dans leur réponse à une lettre des Suisses, trois puissances protestantes témoignaient un vif intérêt aux réformés français dans la souffrance¹.

Comme, à la demande expresse de Berne, les Suisses ne faisaient plus mention de Rochegude dans leur correspondance officielle, son nom ne figure pas non plus dans les réponses des puissances. Le mauvais vouloir de Berne fut tenace; même après le succès final de l'infatigable marquis, LL. EE. bernoises refusèrent de voter la gratification officielle que la Conférence évangélique voulait donner à Rochegude². On ne saurait en conclure quoi que ce soit de défavorable pour lui; c'était du côté des Bernois pure susceptibilité; car, d'ailleurs, dans aucune lettre, pas même dans celles de Berne, il ne se trouve un mot

¹ La lettre des Etats généraux est du 6 décembre 1712; celle de Charles de Hesse du 16 décembre; celle du roi de Prusse du 11 janvier 1713.

² Diètes de Baden et de Frauenfeld (juillet et août 1713).

qui ternisse sa réputation ou qui mette en doute la considération dont il était entouré. On ne l'accuse pas même d'importunité, lui qui passait sa vie à solliciter.

Revenons à ses démarches. Voici une lettre qu'il écrivait à Bolingbroke le 27 décembre 1712 :

« Mylord, je m'étais donné l'honneur de vous écrire ces jours passés sur la liste des confesseurs que mylord évêque m'avait demandé de votre part. J'eus l'honneur de le voir hier au soir. Il m'a dit que Votre Excellence avait reçu la liste et qu'il appréhende que la France ne fasse des difficultés à l'égard de ceux des Cévennes qui ont été envoyés aux galères. L'on sait, mylord, que s'ils ont pris les armes, c'est pour se défendre d'aller à la messe, et qu'ils ont été approuvés, encouragés et appuyés là-dessus, et en cela ils méritent encore mieux qu'on s'intéresse pour eux. J'ajouterai que dans toutes les audiences que la Reyne m'a fait l'honneur de m'accorder, j'ay eu celui de l'entretenir au sujet de ces fidèles souffrants et en général de l'Eglise souffrante. Sa Majesté m'a toujours favorablement reçu et m'a demandé une liste des confesseurs dans les galères, les prisons et ailleurs, voulant s'intéresser pour les uns et pour les autres sans distinction. Car on sait bien que ceux-cy n'y sont pas pour rébellion et que s'ils voulaient abjurer, car on les y sollicite tous les jours, ils seraient mis aussitôt en liberté ; preuve assurée qu'on les y retient pour cause de religion. Après les avances que Sa Majesté a faites en leur faveur, ils ont lieu d'espérer qu'elle n'en demeurera pas là. C'est ce que je leur ai écrit, c'est ce j'ai écrit à Sa Sérénissime Madame l'Electrice de Hanovre qui s'intéresse généreusement pour eux. Elle m'a fait l'honneur de me répondre, et j'ay fait voir sa réponse à mylord évêque, où Sa Sérénité mande que Sa Majesté, ayant témoigné tant de compassion pour ces bons et louables chrétiens, elle voudra les protéger.

» Votre Excellence secondera bien en cela, comme en toute chose, les bonnes intentions de Sa Majesté, etc. »

On voit par cette lettre où gisait la difficulté dans les négociations avec la France à l'égard des protestants aux galères et dans les prisons. Les diplomates français les tenaient pour des rebelles, des insurgés, et, d'un autre côté, ils ne voulaient pas qu'il fût question de personnes persécutées pour leur foi. Aussi

ne pouvait-on aborder ce sujet qu'incidemment et d'une façon détournée, tandis que la discussion s'étendait longuement sur des questions de territoires, de villes et de forteresses. Rochegude, n'assistant pas à ces conférences, n'en avait connaissance que par des rapports plus ou moins directs; il s'indignait de la disproportion qu'il croyait découvrir entre l'importance donnée à ces questions tout extérieures et la négligence avec laquelle se traitaient les questions religieuses. Dans une lettre du 27 janvier 1713, il déplore qu'on songe plus à quelques pouces de terrain qu'au rétablissement de la religion en France. « Il a aveuglé leurs yeux pour ne point voir, » s'écrie-t-il, exprimant ainsi la souffrance de son âme et le sérieux avec lequel il suivait ces débats. Dans la même lettre, il annonce aux Zuricois qu'il croit devoir aller en Angleterre, et il leur demande de l'appuyer auprès de la reine. Il termine ainsi : « Voici un temps de crise pour les galériens, prisonniers et autres persécutés. La France ne manquera pas de faire des difficultés, si elle voit qu'on demande faiblement leur liberté et si l'Angleterre n'insiste pas là-dessus avec vigueur. »

Peut-être les Zuricois firent-ils quelques objections à ce projet de voyage. Le fait est que Rochegude ne partit que plus tard. Le 3 mars il était à la Haye, attendant la fin des orages et des tempêtes pour passer la mer. Il avait reçu des lettres de la reine de Danemark, de l'Electrice Sophie et des Etats généraux pour la reine d'Angleterre; il en a reçu aussi de Strafford, ambassadeur d'Angleterre et de mylord évêque pour le grand trésorier et pour Bolingbroke, avec des souhaits pour le succès de son voyage. « L'état des galériens et des protestants soumis au papisme est misérable; que seront-ils après la paix ?¹ »

Peu après, Rochegude était à Londres. Le 17 mars, il a une audience de la reine à laquelle il présente un mémoire. « Elle s'en est montrée émue et elle a promis de faire tout ce qu'elle pourrait; » et il ajoute pour justifier sa présence à Londres : « Tout le monde a approuvé mon voyage en Angleterre. »

Au bout de quinze jours, il eut enfin la joie de communiquer

¹ Lettre aux Zuricois. A ce moment-là, un courrier venait d'apporter à la Haye la nouvelle de la mort du roi de Prusse, Frédéric I^{er}, décédé le 25 février 1713.

aux Zuricois une bonne nouvelle. « Dormond¹ » lui avait dit à l'oreille que la reine avait écrit elle-même pour la délivrance des confesseurs, et avait ajouté : « vous les aurez. » Tout le monde se montrait bien disposé : l'archevêque d'York comme M. Harlay. On ne doutait plus de la délivrance. Ce n'est pas que Rochegude fût satisfait ; il revenait toujours et non sans raison, à l'idée qu'il fallait demander et obtenir la suppression des galères et des prisons pour cause de religion. Il ne se laissait pas convaincre par ceux qui disaient qu'il fallait d'abord obtenir quelque chose, et qu'on verrait après à demander le reste. « Je ne me relâcherai pas, déclare-t-il, puisqu'il a plu à Dieu de me donner un bon succès. »

Du reste, l'affaire ne marchait par encore toute seule. Le duc de Buckingham s'informait si les galériens en question n'avaient pas mérité leur sort. Rochegude s'empressa de faire une nouvelle apologie des confesseurs, énumérant les divers motifs de condamnation. Les uns ont été jugés pour avoir tenté de s'expatrier et d'échapper à la persécution ; les autres pour avoir prié ensemble ; d'autres encore pour être allés à Orange² entendre la parole de Dieu ; d'autres enfin pour avoir servi de guides aux fuyards. Rochegude les montre patients et soumis, bien qu'ils endurent depuis vingt-cinq ans et plus de galère ou de cachot, plutôt que d'abjurer, comme on les y sollicite tous les jours :

« Mais, voici, ajoute-t-il, le comble de l'injustice : Ne pouvant les corrompre par promesses, ni par tourments, on veut ternir leur mémoire en les faisant passer pour criminels, sous ce vain prétexte de contravention aux ordres du roy qui veut que tout le monde aille à la messe. Il y a donc bien des criminels sur ce pied-là ; je le suis comme bien d'autres que le roy a fait croupir pendant quelques années dans les prisons et dans les cachots et qu'il a mis enfin en pleine liberté de son propre mouvement, ou plutôt par un ordre supérieur, par l'ordre du du roy des roys qui tient en sa main le cœur des roys, etc....

¹ Probablement le duc d'Ormond, ambassadeur de Louis XIV à Londres.

² Jusqu'en 1703 la principauté d'Orange, relativement indépendante, n'avait pas subi les conséquences de la révocation de l'Édit de Nantes.

» Il n'a pas fait la même grâce à bien d'autres qui ont succombé sous le poids de la tentation et qui gémissent dans ce royaume-là sous l'oppression du papisme. Ceux-là témoignent encore contre l'injustice et contre les violences qu'on leur fait, ils demandent de professer leur religion ou de sortir du royaume. Est-il rien de plus juste ? » Il mentionne aussi ceux des Cévennes.

On ne peut qu'admirer la persévérence de Rochegude à réclamer l'affranchissement des protestants courbés sous le joug du papisme. Il voyait plus clair que les diplomates et les gens de cour au milieu desquels il vivait. Sans être un penseur, sans faire de théorie sur la liberté, mais guidé par de fortes convictions bibliques, par un ardent amour pour les malheureux confesseurs, surtout pour les nouveaux convertis « plus infortunés encore¹ », il réclamait un changement radical dans la législation de la France, un retour aux saines traditions, le règne de l'équité au lieu de la politique de parti et de la cruelle étroitesse du clergé papiste. « Il ne se rebutera point, dit-il dans une lettre du 10 avril, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus rien à espérer. »

Les bruits les plus favorables avaient cours. La reine devait avoir dit que le roi de France avait promis l'élargissement des galériens ; les ministres encourageaient Rochegude, lui disant d'espérer. Ces signes et d'autres témoignages l'aidaient à passer sur les ennuis qu'il avait. Il ressort du moins d'une lettre de la reine douairière de Danemark que Rochegude n'avait pas rien que des protecteurs à la cour d'Angleterre. Voici ce qu'elle lui écrit :

« Monsieur,

» J'ai été bien aise d'apprendre par votre lettre du 17 mars, votre heureuse arrivée à Londres, et ne vous suis pas moins obligée de la part que vous avez bien voulu me donner de votre négociation par delà. Je trouve le mémoire que vous avez présenté à la reyne (d'Angleterre) si bien couché et en des termes si touchants que je me flatte qu'il sera de bons effets. Au moins

¹ Il avait lui-même en France un neveu qui était dans ce cas ; Charles de Rochegude finit pourtant par émigrer en Suisse.

je le souhaite priant Dieu de vouloir continuer à bénir vos peines et travaux dans une si pieuse et sainte cause. Je serai ravie d'entendre de temps en temps des suites de la susdite votre négociation, en vous recommandant surtout d'être bien circonspect à l'égard de votre personne et conduite par delà où il ne manque point de gens qui feront leur possible par toutes sortes de voies à faire échouer votre ouvrage. Je prie Dieu de vouloir y tenir les mains et vous prendre en sa sainte garde et protection, en vous assurant de la continuation et de l'affection royale.

» A Oldenbourg, 22 mars 1713.

» CHARLOTTE-AMÉLIE.

Le traité de paix fut signé par les plénipotentiaires réunis à Utrecht le 11 avril 1713. Il n'y était point fait mention des galériens bien qu'on parlât toujours de leur délivrance comme probable. Le 21 avril, Rochegude écrit qu'on n'en doute plus, qu'il en reçoit une nouvelle assurance dans la lettre de l'ambassadeur anglais Strafford. Le diplomate s'y montre fort poli, aimable même ; mais avec des amis aussi prudents, Rochegude avait fort à faire pour se maintenir dans la ligne de conduite droite et exempte de toute mondanité.

Voici cette lettre :

« Je vous remercie de l'honneur de vos deux lettres et vous assure que vous ne faites que justice en disant que je m'intéresse beaucoup pour ce qui concerne les pauvres confesseurs. Vous devez être convaincu de mon inclination pour leur rendre service, et je suis ravi de voir qu'enfin, après les travaux infatigables que vous avez pris, vous avez la satisfaction d'avoir en quelque manière vos peines couronnées par un succès qui ne vous acquerra pas peu de gloire parmi tous ceux de la religion. J'espère donc que vous aurez bientôt tout le sujet imaginable d'être content.

» Personne ne le souhaite plus que moi qui suis avec une estime très particulière, monsieur, votre très humble et obéissant serviteur,

STRAFFORD.

Rochegude écrivait en même temps aux Zuricois :

« Mylord Trésorier m'a fait l'honneur de me dire avant-hier sur ce que je lui demandai s'il n'y aurait rien à espérer pour

les confesseurs: « La chose est faite ; cela est achevé. » C'est ce que j'ai cru devoir me donner l'honneur d'écrire à vos Excellences en joignant ici copie de la lettre de mylord Strafford qui confirme ces bonnes paroles, dont j'attendrai ici l'effet. »

Il n'est pas facile de dire comment le résultat fut obtenu. Le point en question ne figure ni dans les protocoles du congrès¹, ni dans les préliminaires réglés secrètement entre l'Angleterre et la France. Les mémoires de Torcy se taisent là-dessus; cependant il y est fait allusion dans son récit des pourparlers de 1709 et de 1710 à Gertruydenberg. Bolingbroke avait-il transmis de bouche à Louis XIV le vœu de la reine, lors de son voyage à Paris, en août 1712? Ou bien, comme les mémoires de Marteilhe l'affirment², la reine écrivit-elle elle-même à Louis XIV pour lui demander comme une faveur personnelle la délivrance des galériens? Nous ne sommes pas en état de nous prononcer; mais comme le bruit de cette lettre avait couru alors, que Marteilhe revient à plusieurs reprises sur l'intervention directe de la reine d'Angleterre, qu'il dit que sur les galères déjà on avait ainsi expliqué la délivrance prochaine des galériens protestants, il est assez probable qu'en effet cette lettre fut écrite et qu'elle contribua à vaincre les répugnances de Louis XIV.

Marteilhe attribue aux efforts de Rochegude cette démarche de la reine; il avait entendu les récits du marquis lui-même; seulement il combine et condense, par mégarde ou par rhétorique, les divers voyages de Rochegude, mettant le tout en relation directe et immédiate avec le traité d'Utrecht. Il place même à ce moment-là la visite de Rochegude à Charles XII³, au roi de Danemark et au roi de Prusse, et il dit que le résultat

¹ Agnew, p. 51, dit que tout ce qu'on put faire lors du congrès, après toutes les peines de Miremont, envoyé de la reine, et de ses amis, fut de remettre aux plénipotentiaires français, le jour de la signature du traité, un mémoire en faveur des réformés de France.

² *Mémoires d'un protestant condamné aux galères de France pour cause de religion*, écrit par lui-même. Rotterdam 1757; Paris 1865 (Société des Ecoles du dimanche), p. 364, 369.

³ Charles XII était alors en Turquie.

de ces visites fut d'amener la reine d'Angleterre à s'adresser à Louis XIV. Peut-être Rochegude racontait-il ainsi la chose pour abréger et pour donner plus de relief à l'influence qu'il avait exercée. Groupant toutes ses allées et venues, passant sous silence les pourparlers de la Haye et de Gertruydenberg, il mettait tout son travail en relation directe avec le traité final, ou plutôt avec cette démarche personnelle de la reine, démarche qu'il avait provoquée et qui avait couronné ses longs et persévérandts efforts. Marteilhe raconte aussi que lors d'une rencontre dans le parc de Saint-James, la reine chargea expressément Rochegude de « faire savoir aux pauvres gens sur les galères de France, qu'ils seraient délivrés incessamment. » Il s'acquitta aussitôt de cette agréable commission par le canal de Genève.

A ce même moment, l'ordre était donné à l'intendant de Marseille d'envoyer une liste de tous les protestants qui étaient sur les galères. Une liste semblable fut demandée aussi à Rochegude par le duc d'Aumont. Le marquis, en le racontant le 12 mai, ajoute : « Je la lui ai donnée ce matin. Il paraît être bien intentionné à leur rendre tout le service qu'il pourra. J'ai fait mettre une addition à la liste qui regarde les prisonniers que l'on aurait oubliés dans la liste générale. On saura bientôt si l'on a fait une distinction entr'eux sous prétexte de contravention aux ordres du roi. Cependant je continuerai mes instances avec d'autant plus d'assiduité que je sais qu'elles sont agréables à vos Excellences qui se sont toujours intéressées avec zèle pour ces fidèles souffrants. »

Les doutes de Rochegude n'étaient pas dénués de fondement. Le 29 mai, il raconte une entrevue avec le duc d'Aumont : « M. le duc d'Aumont m'assura hier que M. de Ponchartrain lui avait écrit que le roi avait fait élargir cent quatre-vingt-neuf galériens, qui devaient sortir du royaume, dont il attendait la liste, nom par nom, pour en faire part à la reine. Il ajouta qu'il me la donnerait aussi. Je répondis que je les croyais tous délivrés¹, comme il l'avait dit et que j'avais eu l'honneur d'écrire cette nouvelle à vos Excellences.

¹ Rochegude voilait ses craintes et exagérait ses espérances pour gagner plus entièrement le duc aux intérêts des réformés français.

» On saura, dit-il, par le mémoire ceux qui auront été oubliés. Cependant il insinua que ceux des Cévennes dans les galères ne seraient pas si bien traités que les autres. J'ai insisté là-dessus et insisterai en leur faveur. Il m'a dit qu'il fallait commencer par un bout, ce qui fait espérer que le reste suivra. Dieu veuille achever cette bonne œuvre à laquelle vos Excel-lences ont beaucoup contribué. »

L'ordre signé par Louis XIV, le 17 mai 1713, n'accordait l'élargissement qu'à cent-trente-six galériens. Voici la copie de cet ordre :

« De par le roy,

» Sa Maj. voulant que les 136 forçats servant actuellement sur les Galères dénommées au présent rolle soient mis en liberté à condition que dans le même temps et sans délai ils se retirent dans les pays étrangers, sinon et à faute de ce qu'ils soient arrêtés et remis sur les galères pour y rester pendant leur vie, Sa Maj. leur faisant défense de rester dans le Royaume sous les mêmes peines; et ordonne aux Commissaires et au contrôleur ayant le détail des Chiourmes de les faire détacher de la chaîne, moyennant quoi ils en demeureront bien et valablement déchargés. Mande Sa Maj. au sieur Tessé, général des galères et au sieur Arnoul intendant d'icelle de tenir la main, chacun selon l'autorité de sa charge à l'exécution du présent ordre, fait à Marli, le 17 mai 1713.

» LOUIS.

» PHILIPPEAUX. »